

Régulations disciplinaire et redistributive :  
Le double effet du sentiment de vulnérabilité matérielle

Christian Staerklé  
Christophe Delay  
Université de Genève

Lavinia Gianettoni  
Patricia Roux  
Université de Lausanne

PUBLIE DANS

**BULLETIN DE PSYCHOLOGIE, 2007, 60, 397-405.**

Adresse pour correspondance :

Christian Staerklé

Université de Genève

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation

40, boul. du Pont d'Arve

CH – 1205 Genève

Suisse

[christian.staerкле@pse.unige.ch](mailto:christian.staerкле@pse.unige.ch)

Juillet 2007

### Abstract

Cette recherche étudie certaines réactions psychosociales au sentiment de vulnérabilité matérielle. Sur la base de théories issues de la psychologie de la légitimité et d'approches sociologiques de la précarité sociale, il s'agit de mettre en évidence une double dynamique de la vulnérabilité. Les résultats sont issus d'une enquête représentative portant sur la légitimité de l'intervention étatique en Suisse (N = 769). Ils montrent que d'une part la vulnérabilité incite les individus à percevoir une société désordonnée et dangereuse ce qui les amène à soutenir l'action disciplinaire de l'Etat. D'autre part, elle favorise la reconnaissance de l'illégitimité des inégalités structurelles ce qui appelle une régulation étatique basée sur la redistribution des ressources.

The present research investigates certain psychosocial reactions to the feeling of material vulnerability. On the basis of theories stemming from the psychology of legitimacy and of sociological approaches to social precariousness, we want to evidence a double dynamic of vulnerability. Results come from a representative study on the legitimacy of state intervention in Switzerland (N = 769). They show that on the one hand, vulnerability incites individuals to perceive a disorderly and dangerous society which leads them to support disciplinary state action. On the other hand, vulnerability contributes to the recognition of illegitimate structural inequality which calls for state regulation based on redistribution of resources.

## LE DOUBLE EFFET DU SENTIMENT DE VULNÉRABILITÉ MATÉRIELLE

Lorsque les individus perçoivent leurs conditions d'existence comme précaires et instables, ils sont susceptibles de développer un sentiment de vulnérabilité matérielle. Ce sentiment n'est pas forcément le résultat d'une privation ou d'une détresse objective, mais se réfère à une évaluation subjective et relative de la position sociale qu'on occupe (Paugam, 2000). Au niveau du vécu des individus, ce sentiment dénote l'impression de perdre la maîtrise et le contrôle de son destin. Un ouvrier, par exemple, peut se sentir impuissant face à la possibilité de perdre son emploi ; une mère de deux enfants se voit obligée d'accepter un emploi précaire et mal rémunéré afin de pouvoir boucler ses fins du mois ; un employé proche de la retraite appréhende d'être dépassé par l'évolution de plus en plus rapide des nouvelles technologies qui, peu à peu, ont envahi son travail. Ces situations sont propices au développement de sensations de fragilité, d'insécurité et d'impuissance qui caractérisent le sentiment de vulnérabilité matérielle (Castel, 2003 ; Young, 1999). Dans un contexte social et politique dans lequel la question de la précarité sociale devient de plus en plus pressante, la psychologie sociale—ou sociétale (Doise & Staerklé, 2002)—peut proposer un éclairage original de la façon dont les individus font face au sentiment de vulnérabilité matérielle.

Dans cette contribution, nous allons décrire certains effets psychosociaux de ce sentiment, tant au niveau des représentations que les individus construisent de l'ordre social, qu'au niveau des attentes adressées à l'Etat pour répondre à ce sentiment. En prenant appui sur un modèle de construction des opinions politiques décrit en détail ailleurs (Staerklé, Delay, et coll., 2007), nous proposons que les individus actualisent, d'une part, des représentations d'une société inégalitaire et désordonnée. D'autre part, ils seraient portés à promouvoir une régulation étatique des rapports sociaux basée sur la redistribution et le

contrôle disciplinaire. Selon ce modèle, les opinions à l'égard des mesures politiques concrètes deviennent l'expression d'une volonté à réguler les rapports sociaux.

### **Vulnérabilité, perception de la structure sociale et régulation redistributive**

Si les travaux en psychologie sociale qui portent directement sur le sentiment de vulnérabilité matérielle sont rares, il est néanmoins possible de dériver des hypothèses à partir des travaux sur la psychologie de la légitimité sociale, en particulier lorsque ceux-ci étudient les effets du statut social sur les attitudes politiques (voir Jost & Major, 2001 ; Lorenzi-Cioldi, 2002). Car même si le sentiment de vulnérabilité est avant tout une évaluation subjective de sa propre position, il devrait néanmoins dépendre du statut social des individus. En effet, les personnes se trouvant en bas de la hiérarchie sociale (les « dominés ») ont plus de chances de développer ce sentiment que les personnes en haut de la hiérarchie sociale (Castel, 2003).

En psychologie sociale, de nombreux travaux ont mis en évidence que les membres de groupes dominés doivent faire face à des tensions et des conflits idéologiques propre à leur position sociale défavorisée (Jost & Banaji, 1994 ; Lorenzi-Cioldi, 2002). Pour la théorie de justification du système la tension viendrait du fait que pour les groupes dominés il y aurait une incompatibilité entre les intérêts de leur groupe d'appartenance et les intérêts du « système », donc de la société en général dont le fonctionnement privilégierait les dominants (Jost, Banaji et coll., 2004). Une idée similaire a été proposée par Deschamps en 1979 déjà lorsqu'il affirme que les dominants se trouvent « plus proches » des normes individualistes et libérales caractéristiques des sociétés occidentales. Les groupes dominés, quant à eux, seraient plus enclins à percevoir et à comprendre leur propre position sociale et celle des autres en fonction de l'appartenance catégorielle des individus. Ainsi, les membres de groupes dominés se trouvent confrontés à un dilemme : s'ils choisissent de défendre les intérêts de leur groupe (en soutenant par exemple des mesures de redistribution de ressources, de correction

d'inégalités, etc.), ils se trouvent en porte-à-faux par rapport aux normes individualistes et libérales associées aux groupes dominants dont ils aspirent de devenir membres.

Une façon de faire face à l'expérience de la domination consiste à défendre le fonctionnement sociétal courant, en considérant que la société, somme toute, fonctionne de manière juste. Dans une telle perspective le statu quo social est maintenu par l'adhésion à des croyances selon lesquelles les inégalités entre personnes privilégiées et personnes défavorisées seraient normales et justifiées. De telles croyances constituent, dans la terminologie de la théorie de la dominance sociale (Sidanius & Pratto, 1999), des « mythes légitimateurs ». Ainsi, paradoxalement, pour rendre leur situation précaire supportable, les membres des groupes dominés soutiendraient, plus encore que les dominants, les normes et les valeurs individualistes et compétitives à la base des arrangements sociaux existants (Jost, Banaji, et coll. 2004). Autrement dit, pour échapper à la tension entre la défense de leurs intérêts de groupe et les intérêts du système, les groupes dominés seraient davantage portés à défendre les intérêts du système (et donc des dominants) plutôt que leurs propres intérêts. Pour les groupes dominants, ces tensions seraient rares, du fait qu'ils n'ont pas à résoudre le problème des moyens à inventer et à mettre en œuvre pour faire face à une position sociale dévalorisante.

Reflétant cette tension à laquelle les groupes dominés seraient confrontés, la théorie de l'identité sociale décrit les stratégies par lesquelles ceux-ci feraient face à une identité sociale négative, découlant de leur statut dominé dans une société miroitant succès et autonomie individuelle. Par des stratégies visant à réguler la distribution des ressources et à intervenir sur la structure sociale inégalitaire, les individus réagiraient à leur sentiment de vulnérabilité. Tajfel (1981) décrit deux stratégies principales pour y parvenir, une stratégie individuelle et une stratégie collective dont le choix serait déterminé par leur perception de la structure sociale. Une stratégie de mobilité individuelle ascendante serait le résultat d'une

croyance selon laquelle la structure sociale est perméable et que les inégalités sont légitimes. Autrement dit, l'individu considère qu'il est non seulement souhaitable de monter dans cette hiérarchie, mais que cette ascension sociale est également possible et réalisable. Lorsqu'en revanche l'individu perçoit une société marquée par des inégalités structurelles illégitimes, il aura davantage tendance à adhérer à des stratégies collectives, par exemple par le biais à l'action redistributive de l'Etat qui vise à compenser et à corriger les inégalités excessives inévitablement produites par une économie de marché. En effet, par des politiques de progressivité fiscale et de conditions sociales imposées aux entreprises (par ex. protection contre licenciements abusifs, salaires minimaux), l'Etat cherche à redistribuer certaines ressources du haut de la hiérarchie sociale vers le bas. Cette forme de régulation étatique fait explicitement appel à la responsabilité collective des positions sociales privilégiées. Les stratégies individuelles et collectives constituent ainsi deux façons de faire face au sentiment de vulnérabilité et de réagir à une identité sociale négative. Le choix d'une stratégie collective plutôt qu'individuelle permettrait de passer « de la stabilité sociale au changement social » (Tajfel, 1981), d'une « identité défavorisée à une identité engagée » (Vala, 1993), de « l'acceptation passive à la protestation collective » (Wright, Taylor et coll., 1990), ou « de la réalité sociale à la résistance sociale » (Spears, Jetten et coll., 2001).

Nous nous attendons à ce que le sentiment de vulnérabilité favorise la reconnaissance de l'existence d'inégalités injustifiées, car il rendrait saillant l'impression que l'individu ne peut pas être maître de son propre destin en toute circonstance, en particulier lorsqu'il doit affronter la précarité sociale pour des raisons qui sont hors de son contrôle. Par conséquent, il serait à même de soutenir une régulation sociale par la redistribution des ressources et de revendiquer des droits étendus. Ici, la vulnérabilité inciterait les individus à promouvoir le changement social dans le sens d'une transformation des structures sociales et économiques vers un système plus égalitaire.

## **Vulnérabilité, désordre et régulation disciplinaire**

Certains travaux sociologiques ont mis évidence des réactions au sentiment de la vulnérabilité qui aboutissent non pas à une régulation de la structure sociale inégalitaire, mais à une volonté d'intervenir sur la moralité de l'ordre social. Le sentiment de vulnérabilité a été apparenté à une forme de « déclassement », provoqué par le risque – réel ou supposé – d'une précarisation de la situation vécue et d'une mobilité sociale descendante (Castel, 2003). Il en résulte une évaluation pessimiste de sa propre position sociale qui peut avoir des conséquences sur la façon dont on perçoit l'ordre social. Autant Castel (2003) que Bourdieu (1979) ont montré que la peur de déclassement va de pair avec une certaine nostalgie du « bon vieux temps » où l'ordre social était maintenu par des « gens honnêtes ». La précarité matérielle des classes populaires semble ainsi se transformer en une précarité sociale (Castel, 2003), où domine le sentiment que « tout fout le camp », à peine jugulé par la méfiance exprimée à l'égard des groupes générant le désordre et la déchéance morale : les parents, surtout les mères soupçonnées de faire passer leur travail professionnel avant leurs devoirs familiaux; les manifestations de rue dégénèrent ; les immigrés vont prendre « notre » place et vider toutes les caisses de l'Etat. Dans cette vision pessimiste des choses, la pensée profane distingue les « bonnes » et les « mauvaises » personnes, principe de catégorisation à partir duquel il devient justifié d'écarter toutes celles qui ne respecteraient pas les règles élémentaires du vivre ensemble. De cette manière, les classes populaires et les personnes qui craignent d'être socialement déclassées se donneraient les moyens de se maintenir dans le groupe des « bons citoyens », en affirmant leur adhésion résolue aux normes morales et nationales (Beaud & Pialoux, 1999). La peur du déclassement favorise la stigmatisation des catégories les plus proches, qui sont aussi les plus menaçantes du fait, justement, de cette proximité : « Le ressentiment ne prédispose pas à la générosité, ni à la prise de risques. Il

induit une attitude défensive qui refuse la nouveauté, mais aussi le pluralisme et les différences. Dans les relations qu'elles entretiennent avec les autres groupes sociaux, plutôt que d'accueillir la diversité qu'ils présentent, ces catégories sacrifiées cherchent des boucs émissaires qui pourraient rendre compte de leur déréliction » (Castel, 2003, p. 51). Cette stratégie se fait donc au détriment des plus démunis, mis aux marges de la société, par exemple les bénéficiaires d'aide sociale, les immigrants récents ou les toxicomanes. Comme elle ne remet pas en question les structures sociales responsables du sentiment de vulnérabilité, la stigmatisation des groupes à la marge de la société constitue avant tout une stratégie de maintien et de justification de l'ordre social existant.

Cette volonté de mettre à l'écart des groupes et des individus encore plus faibles que soi-même sera étudiée par le biais des prises de position à l'égard de l'action disciplinaire de l'Etat. Celle-ci privilégie une régulation qui repose sur l'identification des « mauvais éléments », à savoir les individus qui menaceraient le fonctionnement « juste » et « efficace » de la société (Salas, 2005 ; Young, 1999). Les personnes ayant transgressé des normes et des lois doivent être sanctionnées, autant pour rétablir un sens de justice perdu que pour dissuader autrui de commettre des actes illicites. La surveillance, la discipline et la sanction deviennent alors les moyens principaux de régulation des rapports sociaux de l'Etat.

## **Hypothèse**

Pour résumer, prendre position par rapport à la régulation étatique redistributive ou disciplinaire constitue une stratégie de choix pour faire face au sentiment de vulnérabilité matérielle. Ces prises de positions devraient être déterminées par des perceptions différenciées de l'ordre social. Ainsi, nous nous attendons à ce que les individus utilisent une double stratégie pour faire face à l'identité sociale négative résultant du sentiment de vulnérabilité matérielle. D'une part, ce sentiment devrait donner lieu à la dénonciation du



caractère collectif et structurel des situations de précarité sociale, fondée sur la reconnaissance que les inégalités matérielles entre groupes favorisés et défavorisés sont illégitimes et injustes. Par conséquent, le sentiment de vulnérabilité donnerait lieu à des attitudes favorables à la régulation par la correction des inégalités. D'autre part, le sentiment de vulnérabilité matérielle devrait conduire à une perception d'une société désordonnée, marquée par de nombreux comportements déviants qui remettraient en question l'ordre moral de la société. Cette conception devrait conduire au soutien de l'action disciplinaire qui vise à identifier, à sanctionner et le cas échéant à exclure certains individus ou certains groupes d'une communauté idéalisée et imaginaire de « gens bien ».

## METHODE

### **Population**

Les effets de la vulnérabilité seront analysés à l'aide de données provenant d'une enquête sur la légitimité de l'Etat social suisse. Les détails de la méthodologie appliquée, les caractéristiques de l'échantillon ainsi que les résultats complets sont décrits ailleurs (Staerklé, Delay et coll., 2007). Notons ici que l'enquête a été effectuée sur des échantillons représentatifs de quatre villes suisses, deux francophones (Lausanne et Neuchâtel) et deux germanophones (Berne et St-Gall). Les réponses de 769 personnes ont été récoltées individuellement au domicile des personnes répondantes par des enquêteurs formés par nos soins.

### **Mesures**

Toutes les échelles de réponse étaient à six points. Pour mesurer leur sentiment de vulnérabilité matérielle, nous avons demandé aux personnes interviewées d'indiquer la probabilité selon laquelle elles risquaient d'être confrontées, dans les prochaines années, aux

situations suivantes (1 = très improbable, 6 = très probable) : *se trouver au chômage, devoir se serrer la ceinture pour boucler les fins de mois, ne plus pouvoir répondre aux nouvelles exigences dans le monde du travail, et devoir vivre de l'aide sociale*. Les réponses à ces quatre questions ont été agrégées pour constituer un indicateur unique de « sentiment de vulnérabilité matérielle » (alpha de Cronbach = .77).

La perception de désordre (Alpha de Cronbach = .72) a été mesurée à l'aide de trois items, invoquant différents risques encourus par l'intragroupe national, c'est-à-dire la Suisse (1 = très improbable, 6 = très probable) : *La Suisse risque de voir se multiplier les mouvements de masse violents et chaotiques, ...de devenir un pays de moins en moins sûr parce que la délinquance de rue augmente, et ... de perdre ses valeurs morales parce que la bonne éducation des enfants n'est plus une priorité pour les parents comme auparavant*. Cette mesure peut également être interprétée comme un sentiment d'insécurité provenant de désordres urbains.

La deuxième conception de l'ordre social analysée ici aborde la reconnaissance des inégalités structurelles (Alpha de Cronbach = .66) . Celle-ci a été mesurée avec quatre items faisant état d'un fonctionnement sociétal créateur d'inégalités sociales et de pauvreté (1 = pas du tout d'accord, 6 = tout à fait d'accord): *Le fonctionnement de notre société crée de plus en plus de pauvreté ; Dans notre société, les riches deviennent de plus en plus riches, et les pauvres de plus en plus pauvres ; Souvent, j'ai l'impression que le gouvernement sert les intérêts de quelques groupes bien organisés, notamment les milieux économiques ; et En Suisse, il reste beaucoup de choses à faire pour que l'égalité entre les hommes et les femmes soit vraiment réalisée*. Cette mesure fait donc référence à diverses formes d'inégalités structurelles, entre riches et pauvres, entre la population et les élites, et entre hommes et femmes.

Quatre items étaient utilisés pour évaluer l'attitude des personnes répondantes face à l'Etat disciplinaire (1 = pas du tout d'accord, 6 = tout à fait d'accord) : *L'Etat devrait augmenter le dispositif policier en cas de manifestations interdites par les autorités, ... renforcer les effectifs de police dans la rue et les lieux publics, ...intensifier la surveillance vidéo des lieux publics, et ... punir plus sévèrement les consommateurs de drogues dures.* Cette mesure couvre ainsi différents aspects du contrôle social institutionnel (Alpha de Cronbach = .82).

La dernière mesure concerne les opinions à l'égard de l'Etat redistributif (Alpha de Cronbach = .70) , estimées avec quatre items (1 = pas du tout d'accord, 6 = tout à fait d'accord): *Il faudrait sanctionner les entreprises qui licencient en masse ; L'augmentation des impôts des personnes les plus riches serait une bonne solution pour réduire les écarts entre riches et pauvres ; L'Etat devrait faire beaucoup plus de contrôles pour repérer la fraude fiscale, surtout du côté des entreprises et des personnes les plus riches, et Il faudrait une loi qui oblige les entreprises à verser des salaires de 3000 francs [équivalent à environ 2000 €]au minimum par mois pour un emploi à plein temps.* Ces propositions définissent le rôle régulateur de l'Etat comme étant fondé sur la progressivité fiscale et la protection des intérêts des travailleurs.

## RESULTATS

### **Vulnérabilité, perceptions et régulations**

Nous commençons la présentation des résultats par les statistiques descriptives des cinq mesures (Tableau 1). Relevons d'abord que la moyenne globale du sentiment de vulnérabilité matérielle se situe à 3.11 sur une l'échelle à six points. En dichotomisant la mesure (en opposant donc les personnes considérant improbable vs. probable de se trouver dans une situation de précarité matérielle), on constate que 37.6 % des personnes répondantes

déclarent se trouver dans une situation de vulnérabilité, un taux absolu considérable qui reflète l'incertitude des projections possibles dans une société qui fabrique des « exclus » sans pour autant se préoccuper des raisons de l'exclusion.

Au niveau des perceptions de l'ordre social, environ la moitié de l'échantillon perçoit du désordre (moyenne de 3.55, pourcentage d'accord moyen 52.4 %). Ce résultat suggère que la perception de désordre, constituée de sentiments d'insécurité urbaine et de la dénonciation des mauvais parents, polarise fortement la population. On observe en outre une moyenne de 4.53 concernant la reconnaissance des inégalités. Le pourcentage élevé d'accord moyen avec ces propositions (92.5%) indique que la grande majorité des personnes répondantes considère les inégalités comme un fait social avéré. Plus consensuelle que la perception du désordre, la reconnaissance des inégalités peut refléter le fait que celles-ci sont apparentes à un point qu'il devient difficile de les nier. En ce qui concerne les mesures de régulation institutionnelle, les résultats montrent des taux d'accord similaires : l'action disciplinaire est soutenue par environ la moitié de l'échantillon ( $M = 3.36$ , 45.9% d'accord), alors que l'action redistributive est largement plébiscitée ( $M = 4.48$ , 86.9% d'accord).

Dans l'ensemble, cet échantillon, urbain, rappelons-le, se caractérise par un degré élevé de perception d'inégalités et de soutien à l'action sociale de l'Etat, mais également par un niveau de vulnérabilité matérielle considérable. Le soutien au disciplinaire, toutefois, départage clairement l'échantillon en deux groupes de taille à peu près équivalente, un qui demande plus de contrôles et de sanctions institutionnelles, et l'autre qui en souhaite moins.

### **Ancrage du sentiment de vulnérabilité**

Passons maintenant à l'analyse de l'ancrage social du sentiment de vulnérabilité matérielle. Le Tableau 2 montre les moyennes de ce sentiment selon le sexe, l'âge, le niveau de formation, la nationalité et la région linguistique, ainsi que les résultats de l'analyse de

variance comparant les groupes respectifs. Globalement, les résultats suggèrent que la réalité à laquelle les groupes sont confrontés n'est pas étrangère au sentiment d'insécurité qu'ils peuvent éprouver, malgré le fait qu'il s'agit là d'une mesure subjective. En effet, dans notre population, les femmes se sentent significativement plus vulnérables que les hommes, les personnes de niveau de formation inférieur sont très clairement plus nombreuses à anticiper des jours économiquement difficiles que les personnes de niveau de formation supérieur, les personnes de nationalité étrangère se sentent plus vulnérables que les nationaux, et les Romands francophones, économiquement désavantagés et numériquement minoritaires par rapport aux Alémaniques germanophones, ressentent plus de vulnérabilité matérielle que ces derniers. Ces résultats concordent avec d'autres données statistiques montrant que les personnes appartenant à des catégories sociales relativement désavantagées connaissent des risques de chômage plus élevés, une précarité de l'emploi plus forte, de même qu'un recours à l'aide sociale et à l'assistance publique plus fréquent que les personnes appartenant aux classes favorisées (Paugam, 2000). Seul l'âge ne semble pas avoir un effet sur le sentiment de vulnérabilité, ce qui suggère que les jeunes et les personnes plus âgées sont exposées de façon similaire au risque de la vulnérabilité matérielle.

### **Analyses des pistes causales (Path analysis)**

Passons maintenant à l'analyse qui met à l'épreuve nos hypothèses concernant le double effet du sentiment de vulnérabilité. Pour cela, nous avons effectué une analyse de pistes causales (path analysis) qui opérationnalise les liens attendus entre les cinq variables. Nous nous attendons à ce que le sentiment de vulnérabilité soit positivement lié à la perception de désordre social d'une part et à la reconnaissance des inégalités d'autre part. La perception de désordre devrait à son tour favoriser le soutien à l'action disciplinaire, tandis que la reconnaissance des inégalités devrait amener à une attitude favorable à l'égard du rôle

redistributif de l'Etat. En outre, le modèle permet des liens directs entre le sentiment de vulnérabilité et le soutien aux deux formes d'intervention étatique.

Le test de ce modèle révèle un ajustement assez décevant :  $\chi^2 (4) 75.32, p < .001$ , RMSEA = .15, CFI = .87, GFI = .96, AGFI = .86. Néanmoins, deux ajouts par rapport au modèle initial permettent de sensiblement d'améliorer la qualité de l'ajustement du modèle : le lien entre la reconnaissance des inégalités et le soutien au disciplinaire d'une part, et le lien entre les résidus (correspondant à la variance non-expliquée) des deux formes de régulation étatique. Ainsi révisé, le modèle global présente un ajustement satisfaisant aux données ( $\chi^2 (2) 4.02, p = .13$ , RMSEA = .04, CFI = 1.00, GFI = 1.00, AGFI = .98). L'amélioration du modèle révisé est clairement significative,  $\chi^2 (2) 71.30, p < .001$ . Les chiffres dans la Figure 1 représentent les coefficients standardisés du modèle, tous significatifs à au moins  $p < .05$ .

Les résultats montrent que le sentiment de vulnérabilité engendre, avec une probabilité à peu près équivalente, une perception désordonnée, chaotique, immorale de la société, et une vision d'une société inégalitaire, stratifiée, injuste. La perception de désordre, tenue pour dénoter une catégorisation entre « bonnes » et « mauvaises » personnes, constitue le cheminement privilégié vers le soutien à l'action disciplinaire de l'Etat, alors que la conscience des inégalités, tenue pour dénoter une catégorisation entre groupes dominés et dominants, favorise très clairement le soutien aux politiques de solidarité reposant sur la redistribution des ressources. On constate également des liens directs, moins puissants, entre le sentiment de vulnérabilité et les deux formes d'intervention étatique. Ainsi, les conceptions de l'ordre social constituent des médiateurs partiels de l'effet du sentiment de vulnérabilité sur les prises de position face à la régulation étatique : le disciplinaire est d'autant plus préconisé comme moyen de régulation sociale que les personnes vulnérables perçoivent du désordre social, et la redistribution est d'autant plus soutenue que le sentiment de vulnérabilité les amène à considérer les inégalités structurelles comme injustes et illégitimes. Le lien net entre

la conscience des inégalités et l'opposition au disciplinaire suggère à son tour que l'intervention répressive n'est pas perçue comme un moyen de régulation appropriée pour répondre aux inégalités traversant la structure sociale. Ainsi, le sentiment de vulnérabilité peut mener autant au soutien de l'action disciplinaire (lorsque la vulnérabilité amène les individus à percevoir une société désordonnée) qu'à sa contestation (lorsque la vulnérabilité donne lieu à une conception d'illégitimité des inégalités structurelles). La perception de désordre n'a en revanche aucun rapport avec l'adhésion à des politiques redistributives. Le lien inattendu entre la reconnaissance des inégalités et l'opposition à l'Etat disciplinaire suggère, en revanche, que le sentiment de vulnérabilité peut également mener au refus du disciplinaire, en particulier lorsqu'il amène les individus à admettre l'existence d'inégalités structurelles. Ce lien peut être interprété comme le refus d'une culture de contrôle (Garland, 2001) de la part des citoyens et citoyennes qui perçoivent des inégalités.

Finalement, on constate également un lien positif relativement faible, mais néanmoins significatif entre les deux formes de régulation étatique, une fois que l'effet des trois autres variables sur celles-ci est contrôlé. Des analyses complémentaires ont montré que la simple corrélation entre ces deux types de régulation institutionnelle n'est pas significative, et que c'est notamment la prise en compte de la reconnaissance des inégalités qui rend le lien positif. Ainsi, à perception égale des inégalités, les prises de position à l'égard de ces deux moyens de régulation étatique se renforceraient mutuellement.

## DISCUSSION

L'analyse des pistes causales a clairement montré qu'une position sociale défavorisée ne prescrit pas en soi le type de régulation des rapports sociaux préconisé pour répondre à l'expérience de la domination, car les membres des groupes dominés peuvent faire face à une identité sociale négative en activant des systèmes de catégorisation différentes

selon la conception d'ordre social à laquelle ils se réfèrent. Lorsque les personnes qui éprouvent un sentiment de vulnérabilité perçoivent la société comme étant désordonnée, elles adoptent une attitude répressive et œuvrent dans le sens d'une société plus conformiste dans laquelle l'écart à la norme et la déviance ne sauraient être tolérés. En revanche, lorsque la menace de déclassement qui pèse sur elles les conduit à juger que les inégalités économiques et de genre sont illégitimes et injustifiées, elles adoptent une attitude plus solidaire et prônent des mesures correctrices des inégalités. On peut en déduire que les personnes qui se sentent précarisées ou qui occupent objectivement une position sociale dominée construisent leurs prises de position sur les politiques régulatrices des rapports sociaux à partir de la signification qu'elles attribuent aux antagonismes sociaux qu'elles perçoivent dans leur vie quotidienne. Le sens qu'elles peuvent donner à leur oppression dépend ainsi du type de catégorisation qu'ils mettent en œuvre, entre « bonnes » et « mauvaises » personnes d'une part, et entre groupes dominants et dominés de l'autre.

Ainsi, il apparaît que le sentiment de vulnérabilité conduit à des réactions fatalistes, résignées et désillusionnées comme le suggèrent les analyses sociologiques de Castel et de Bourdieu. La vulnérabilité sociale, fondée ou non sur une réelle précarité matérielle, rend certaines personnes plus méfiantes et moins tolérantes, fragilisant par là les liens sociaux qui devraient précisément garantir la continuité et la stabilité de la vie quotidienne (Castel, 2003). Dans ce cas, la vulnérabilité devient un terreau fertile pour stigmatiser et réprimer des individus que l'on estime (encore) plus faibles que soi, appartenant à des groupes défavorisés et discriminés. Les toxicomanes, les ouvriers non qualifiés, les employées domestiques, les réfugiés, les bénéficiaires de l'aide sociale, les gays et les lesbiennes pourraient faire partie de ces cibles de récrimination sur lesquelles sont projetées des images indésirables et menaçantes (Joffe & Staerklé, 2007). Pour échapper à la vulnérabilité, on chercherait à identifier, parmi les victimes mêmes, des boucs émissaires auxquels on attribue la responsabilité des problèmes



sociaux, on soutient l'exclusion de groupes défavorisés par le déni d'accès aux droits, on fait de la différence une déviance qu'il faut contrôler ou réprimer. Une telle réponse à la vulnérabilité peut aller de pair avec un ethos de punitivité qui consiste à incriminer, accuser, juger et condamner de façon excessive et sans commune mesure avec la faute commise (Salas, 2005). En somme, dans cette optique la vulnérabilité conduirait à la pérennisation des structures sociales qui sont en grande partie à l'origine même des situations de précarité sociale (Jost, Banaji et coll., 2004).

Cette réponse désillusionnée à l'incertitude n'est cependant pas une fatalité. Car il est tout aussi probable que celle-ci produise des réactions en faveur du changement social (Drury & Reicher, 2000 ; Wright, Taylor et coll., 1990). C'est le cas lorsque la vulnérabilité prédispose à une prise de conscience du caractère collectif des inégalités sociales et par là, à une reconnaissance de la domination. Lorsque les individus départagent la société en dominants et dominés, les inégalités sont reconnues et jugées illégitimes. Dans ces conditions, les individus sont plus à même de soutenir des politiques de changement social et de responsabilité collective (Tajfel, 1981).

A ce stade, il convient de noter une limite importante de cette recherche dans la mesure où l'analyse des pistes causales ne tient pas compte des possibles effets de rétroaction dans le modèle. Il paraît par exemple plausible que la perception d'un système social désordonné puisse à son tour alimenter le sentiment de vulnérabilité, donnant lieu à une logique en boucle entre l'évaluation de sa situation personnelle et la conception de l'ordre social. Au niveau des effets des régulations institutionnelles, on peut même concevoir que la mise en œuvre des politiques étatiques a un impact sur le sentiment de vulnérabilité, potentiellement renforcé par des politiques disciplinaires et atténué par des politiques redistributives (Garland, 2001 ; Young, 1999).

## CONCLUSION

Il convient de souligner que nos résultats ne permettent pas de montrer laquelle des deux conceptions de l'ordre social et de régulation institutionnelle serait privilégiée comme réponse régulatrice au sentiment de vulnérabilité, les deux présentant des liens presque équivalents avec celui-ci. Mais nos résultats suggèrent néanmoins que bien souvent le sentiment de vulnérabilité matérielle peut engendrer une dynamique dialectique qui prône à la fois le changement et la stabilité sociale. Ce résultat suggère que le dilemme auquel les groupes dominés seraient confrontés n'est peut-être pas si dilemmatique que cela : en soutenant simultanément des politiques disciplinaires visant le maintien du statu quo social et des politiques progressistes visant le changement social, les groupes dominés feraient preuve d'une stratégie complexe, résultat d'une construction collective d'un savoir politique profane qui doit être analysée selon sa propre logique de fonctionnement (Moscovici et Hewstone, 1984).

Cette simultanéité d'opinions contrastées donne lieu à un ensemble de prises de positions que d'aucuns qualifieraient d' « inconsistantes » ou de « contradictoires ». En acceptant que ces opinions soient le fruit d'une motivation à faire face, voire à supporter les conditions sociales dans lesquelles les individus évoluent, leurs attitudes politiques deviennent plus intelligibles. Des recherches ultérieures devront établir dans quelles circonstances les individus précaires font appel soit à la régulation disciplinaire, soit à la régulation sociale, soit simultanément aux deux formes de régulation, pour réagir à leur situation génératrice du sentiment de vulnérabilité matérielle. Nous pouvons néanmoins nous permettre de mettre en garde contre des analyses de la vulnérabilité sociale qui ignoreraient la possibilité de cette double stratégie de régulation de rapports sociaux.

Pour conclure, précisons que dans le cadre de la présentation succincte de cette recherche il n'a pas été possible de différencier explicitement entre les représentations telles

qu'elles sont exprimées par les personnes répondantes et les représentations en tant que produits historiques et culturelles. En effet, nous avons décrit ailleurs le contexte historique, économique et culturel qui a rendu possibles les représentations mobilisées par notre échantillon (Staerklé, Delay et coll., 2007). Il suffit de dire ici qu'autant les perceptions que les régulations étudiées dans cette recherche constituent des corollaires de la montée des idéologies néolibérale et néoconservatrice durant les dernières décennies. Ainsi, le mouvement sociétal vers une société plus individualiste, centrée sur les mérites des personnes et produisant des inégalités jadis inconcevables, s'accompagne nécessairement d'une culture de contrôle de plus en plus répressive (Garland, 2001). En ce sens, notre recherche porte sur les représentations imposées par les groupes dominants, motivés à la fois à minimiser la responsabilité collective assumée par l'Etat social et à contrôler les franges de la population susceptibles de troubler un ordre social marchand qui les favorise.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Beaud (Stéphane), Pialoux (Michel). – *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Paris, Fayard, 1999.
- Bourdieu (Pierre). – *La distinction, critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
- Castel (Robert). – *L'insécurité sociale, qu'est ce qu'être protégé*, Paris, Seuil, 2003.
- Deschamps (Jean-Claude). – Différenciation catégorielle et différenciation de soi par rapport à autrui, *Recherches de Psychologie Sociale*, 1, 1979, p. 29-38.
- Doise (Willem), Staerklé (Christian). – From social to political psychology: The societal approach, dans Monroe (K.), *Political Psychology*, Mahwah, Lawrence Erlbaum, 2002, p. 151-172.
- Drury (John), Reicher (Steve). – Collective action and psychological change: The emergence of new social identities, *British Journal of Social Psychology*, 39, 2000, p. 579-604.
- Garland (David). – *The culture of control : Crime and social order in contemporary society*, Oxford (UK), Oxford University Press, 2001.
- Joffe (Hélène), Staerklé (Christian). – The centrality of the self-control ethos in Western aspersions regarding outgroups: A social representational approach to stereotype content, *Culture and Psychology*, 13 (4), 2007 (sous presse).
- Jost (John T.), Banaji (Mazarin). – The role of stereotyping in system-justification and production of false consciousness, *British Journal of Social Psychology*, 33, 1994, p. 1-27.
- Jost (John T.), Major (Brenda). – Emerging perspectives on the psychology of legitimacy, dans Jost (J.T.), Major (B.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice, and intergroup relations*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 2001, p. 3–30.
- Jost (John T.), Banaji (Mazarin R.), Nosek (Brian A.) – A decade of system justification theory: Accumulated evidence of conscious and unconscious bolstering of the status quo, *Political Psychology*, 25, 2004, p. 881-919.
- Lorenzi-Cioldi (Fabio). – *Les représentations des groupes dominants et dominés. Collections et agrégats*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2002.
- Paugam (Serge). – *Le salarié de la précarité, les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, PUF, 2000.
- Salas (Denis). – *La volonté de punir. Essai sur le populisme pénal*, Paris, Hachette, 2005.

- Sidanius (Jim), Pratto (Felicia). – *Social dominance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Spears (Russell), Jetten (Jolanda), Doosje (Bertjan). – The (il)legitimacy of ingroup bias: From social reality to social resistance, dans Jost (J.T), Major (B.), *The psychology of legitimacy. Emerging perspectives on ideology, justice and intergroup relations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p. 332-362.
- Staerklé (Christian), Delay (Christophe), Gianettoni (Lavinia), Roux (Patricia). – *Qui a droit à quoi ? Représentations et légitimation de l'ordre social*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2007 (sous presse).
- Tajfel (Henri). – *Human groups and social categories: Studies in social psychology*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 1981.
- Vala (Jorge). – Privation relative intergroupe, identité sociale et action sociopolitique, dans Beauvois (J.-L.), Joule (R.-V.), Monteil (J.-M.), *Perspectives cognitives et conduites sociales : Jugements sociaux et changement des attitudes*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1993, Volume 4, p. 281-292.
- Wright (Stephen C.), Taylor (Donald M.), Moghaddam (Fathali). – Responding to membership in a disadvantaged group, *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 1990, p. 994-1003.
- Young (Jock). – *The exclusive society*, London, Sage, 1999.

Tableau 1

## Statistiques descriptives

	Moyenne	Ecart-type	Taux d'accord
Sentiment de vulnérabilité matérielle	3.11	1.00	37.6%
<i>Perceptions de l'ordre social</i>			
Perception de désordre	3.55	1.01	52.4%
Reconnaissance des inégalités	4.53	.80	92.5%
<i>Régulation institutionnelle</i>			
Etat disciplinaire	3.36	1.22	45.9%
Etat redistributif	4.48	.96	86.9%

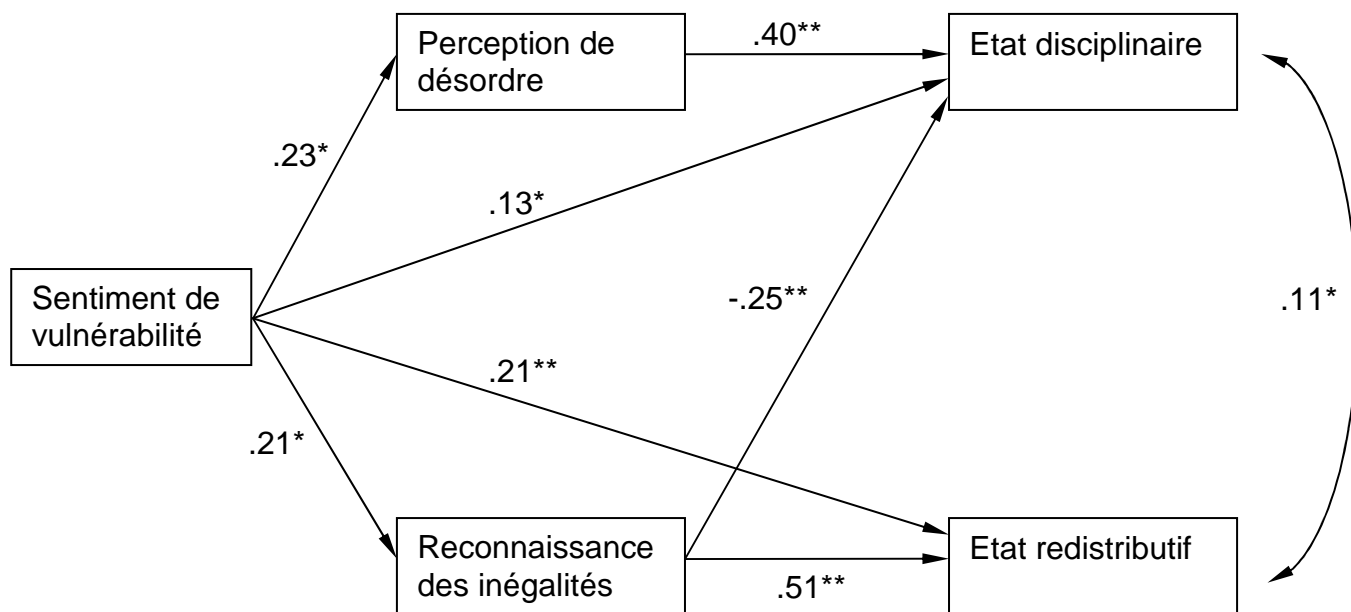
Tableau 2

## Ancrage social du sentiment de vulnérabilité matérielle

		N	M	Sd		N	M	Sd	F
Sexe	<i>Femmes</i>	395	3.24	1.04	<i>Hommes</i>	374	2.97	.94	14.3***
Âge	<i>20-49</i>	546	3.08	.96	<i>50-65</i>	223	3.16	1.09	< 1
Formation	<i>Inférieure</i>	306	3.29	1.04	<i>Supérieure</i>	460	2.98	.94	19.0***
Nationalité	<i>Etrangers</i>	131	3.44	1.08	<i>Nationaux</i>	638	3.04	.97	17.6***
Région linguistique	<i>Romands</i>	393	3.35	1.04	<i>Alémaniques</i>	376	2.85	.89	51.9***

Figure 1

Analyse de pistes causales (path analysis) sur la double dynamique la vulnérabilité



\* =  $p < .05$ , \*\* =  $p < .01$

$\chi^2 (2) 4.02$ ,  $p = .13$ ,  $RMSEA = .04$ ,  $CFI = 1.00$ ,  $GFI = 1.00$ ,  $AGFI = .98$